

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDES-PILES

Séance ordinaire du 12 mai 2025

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à dix-huit heures (18 h), le douzième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq (12 mai 2025), au Centre communautaire situé au 650, 4^e Avenue, Grandes-Piles.

La séance est tenue sous la présidence de la mairesse suppléante, Mme Doriane Demers Toutant.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Jacques Lemay
M. Michel Sesena
Mme Martine Muller
M. Jean-Claude Coydon
M. Frédéric Harnois

Tous les membres présents formant quorum.

Mme Caroline Clément, mairesse, est absente lors de la rencontre.

Est également présent monsieur Benoît Caouette, directeur général par intérim.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 12 mai 2025

1. Administration municipale

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Mot de la mairesse suppléante
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 mai 2025
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025
- 1.5 Dépôt du bordereau de correspondance de mai 2025
- 1.6 Renouvellement de contrat pour le directeur général par intérim
- 1.7 Résolution autorisant le directeur général par intérim à suivre la formation pour les élections municipales

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois : approbation des comptes en date du 8 mai 2025
- 2.2 Autoriser un engagement de crédits au 12 mai 2025

3. Sécurité publique

4. Transport, Hygiène du milieu et Environnement

- 4.1 Résolution : programmation de travaux finale dans le cadre du programme TECQ 2019-2024
- 4.2 Résolution : dépôt de la programmation de la TECQ 2024-2028
- 4.3 Résolution : acceptation de la soumission de GRH concernant la préparation des plans et devis en vue des travaux au chemin de la Rive pour le pavage et les glissières

4.4 Résolution : acceptation de la soumission du GRH concernant la préparation des plans et devis pour les travaux sur le chemin des Estacades pour le pavage

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt du rapport sommaire des permis d'avril 2025
- 5.2 Résolution afin de demander l'octroi d'un nouveau bail pour le domaine hydrique de l'État (quai)
- 5.3 Résolution pour une demande d'aide financière dans le programme d'aide aux villégiateurs pour l'année 2025
- 5.4 Résolution de demande de paiement pour la reddition de comptes pour le programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État pour 2024
- 5.5 Résolution : adoption du règlement 592-UR-2025 relatif à l'émission des permis et certificats sur le territoire de la municipalité de Grandes-Piles

6. Loisirs et culture, Tourisme, Santé et bien-être

- 6.1 Résolution autorisant la signature d'une entente avec les Entreprises Claude Vallée inc.
- 6.2 Résolution autorisant le directeur général par intérim à passer la commande pour les feux d'artifice de la Saint-Jean-Baptiste

7. Autres sujets

- 7.1 Affaires nouvelles
- 7.2 Période de questions – Parole à l'assemblée
- 7.3 Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-huit heures (18 h), sous la présidence de madame Doriane Demers Toutant, mairesse suppléante. Monsieur Benoît Caouette agit comme directeur général par intérim.

En début de séance, madame la mairesse suppléante s'adresse à l'assemblée présente et souhaite la bienvenue à tous.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2025-05-59

IL EST RÉSOLU

Que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 mai 2025 tel que présenté :

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal a été remis à tous les membres du conseil;

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-05-60

IL EST RÉSOLU

De dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2025 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

1.5 Dépôt du bordereau de correspondance

Dépôt, avec dispense de lecture, du bordereau de correspondance du mois de mai 2025, faisant état de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire et devant être présentée au conseil.

Le résumé se lit comme suit :

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE Séance du conseil de mai 2025

1) GOUVERNEMENTS, MINISTÈRES ET LEURS ORGANISMES

A) Union des municipalités du Québec :

1. Communiqué portant sur les élections municipales 2025 ayant pour titre « On a besoin de tes lumières »
2. Félicitations au nouveau gouvernement suite aux élections fédérales 2025
3. Communiqué sur la modernisation du régime forestier par le dépôt du projet de loi 97
4. Communiqué concernant le dénombrement en 2025 des personnes en situation d'itinérance au-delà des chiffres; les municipalités réclament des actions concrètes

B) Fédération québécoise des municipalités du Québec :

1. La FQM veut connaître votre opinion sur la sécurité routière en zone scolaire
2. Dernière ligne droite pour l'inventaire du patrimoine bâti
3. Rendez-vous technique du SAM solutions innovantes pour la réhabilitation des conduites et des ponceaux vers des infrastructures durables
4. La politique municipale sans filtre dans notre campagne passe à l'action pour ta région

C) MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

1. Infolettre aux partenaires municipaux
2. Réunion Team vs le programme PAFFSR programme d'aide financière au fonds de la sécurité routière le mercredi 21 mai 2025 à 13 h 30
3. Programme d'aide au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)
4. Programme d'infrastructures de transport actif Véloce III

D) MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES DU QUÉBEC :

1. Lettre du 15 avril dernier nous informant que la Municipalité disposera d'une aide additionnelle de 75 000 \$ au programme de la TECQ 2024-2028 pour financer des travaux sur ses infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristique.

2) MUNICIPALITÉS ET MRC

A. MRC DE MÉKINAC :

1. Courriel concernant la formation pour la gestion RDD dans nos écocentres qui se tiendra le jeudi 15 mai 2025 à 10 h, au centre communautaire Robert-Crête : 51, boulevard Saint-Louis, route 159 à Saint-Séverin
2. Recensement des initiatives de réduction des émissions de GES sur notre territoire

3) ORGANISMES ET FOURNISSEURS MUNICIPAUX

A. E360S :

1. Confirmation de la date pour la collecte des encombrants : le MARDI 3 JUIN 2025

B. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA VALLÉE DU SAINT-AURICE

2. Nouvelle orientation en matière de sécurité incendie : infolettre du ministère de la Sécurité publique du Québec

3) AUTRES ORGANISMES ET FOURNISSEURS

C. AIRE NATURE

1. Nous déposons leurs états financiers 2024 et les prévisions budgétaires 2025

D) ENERCYCLE :

1. Débutera également un service de livraison de bacs bruns à domicile pour tous les citoyens des membres d'Énercycle au coût de 120 \$ pour chaque bac brun livré.

E) SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA MAURICIE :

1. Suite à notre demande d'aide financière aux célébrations locales, la Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie est heureuse de nous informer que notre projet a été retenu et nous accorde une aide financière au montant de 2 000 \$

1.6 Résolution : renouvellement de contrat pour le directeur général par intérim

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire une réorganisation municipale au début de 2025 et préparer tous les documents comptables pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit s'assurer de donner les outils nécessaires et implanter ces outils avant de faire entrer du nouveau personnel;

CONSIDÉRANT que M. Benoit Caouette est propriétaire unique de Solutions Municipales inc.;

Sur proposition de M. Jacques Lemay

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2025-05-61

IL EST RÉSOLU

De renouveler le contrat de M. Benoit Caouette, seul actionnaire de Solutions Municipales inc., comme directeur général et greffier-trésorier par intérim comme suit :

- Pour une durée de 16 semaines de 35 heures par semaine et plus et ensuite 2 jours par semaine pendant deux mois;

Que le mandat soit effectif à partir du 1^{er} mai jusqu'à la fin juillet 2025;

Que la mairesse soit autorisée à signer le contrat d'embauche de M. Benoit Caouette comme ci-haut mentionné.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

1.7 Résolution autorisant le directeur général par intérim à suivre la formation pour les élections municipales

CONSIDÉRANT que le directeur général d'une municipalité est automatiquement président de l'élection municipale;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2025, il y aura une élection municipale;

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-05-62

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles autorise le directeur général par intérim à suivre la formation de 2 jours portant sur le président des élections municipales;

QUE la municipalité de Grandes-Piles paie tous les frais relatifs à cette formation;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

2.1 Résolution concernant la liste des comptes à payer

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition la liste des comptes préautorisés;

CONSIDÉRANT le cumul des rapports de salaires nets couvrant la période de paie du 6 au 19 avril 2025 ainsi que la période de paie du 20 avril au 3 mai 2025.

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2025-05-63

IL EST RÉSOLU

D'approuver et payer les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 12 mai 2025, au montant de 167 583,86 \$;

D'entériner les dépenses préautorisées au montant de 784,56 \$.

D'entériner les paiements des salaires pour la période du 6 au 19 avril 2025 (PP8), du 20 avril au 3 mai 2025 (PP9) au montant de 25 747,43 \$

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées tel que décrit ci-haut au 12 mai 2025.

Benoit Caouette

Directeur général et greffier-trésorier par intérim

2.2 Résolution pour autoriser un engagement de crédits au 12 mai 2025

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire réparer les glissières de sécurité le long des chemins qui ont été endommagées par le déneigeur;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé plusieurs prix pour la réparation de ces glissières de sécurité;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2025-05-64

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles autorise un engagement de crédits au montant de 10 000 \$ pour la réfection des glissières de sécurité.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

4.1 Résolution : programmation de travaux finale dans le cadre du programme TECQ 2019-2024

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2025-05-65

IL EST RÉSOLU

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation; La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

4.2 Résolution : dépôt de la programmation de la TECQ 2024-2028

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grandes-Piles a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transferts pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grandes-Piles doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Frédéric Harnois

2025-05-66

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité de Grandes-Piles s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent

déoulant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité de Grandes-Piles approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité de Grandes-Piles s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité de Grandes-Piles s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité de Grandes-Piles s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Municipalité de Grandes-Piles mandate le directeur général, greffier-trésorier par intérim à présenter une programmation de travaux au Ministère des Affaires municipales pour les années 2024-2028;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

4.3 Résolution : acceptation de la soumission de GRH concernant la préparation des plans et devis en vue des travaux au chemin de la Rive pour le pavage et les glissières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grandes-Piles a repris en charge ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grandes-Piles s'est engagée à faire le pavage et les glissières de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces travaux seront à la charge des propriétaires de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit connaître les coûts de ces travaux puisque nous allons devoir faire un règlement d'emprunt pour une taxe de secteur;

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2025-05-67

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles accepte la soumission de GRH services-conseils au montant de 12 650 \$ plus taxes afin de préparer les plans et devis pour les travaux du chemin de la Rive;

QUE pour la caractérisation des sols, le coût estimé pour supervision, échantillons et essais laboratoire et excavation au montant de 8 250 \$ est facturable et payable directement par la Municipalité;

QUE suite à ces documents, la Municipalité pourra poursuivre toutes les démarches nécessaires conformément aux lois applicables afin de pouvoir faire la réalisation de ces travaux ;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

4.4 Résolution : acceptation de la soumission du GRH concernant la préparation des plans et devis en vue des travaux sur le chemin des Estacades pour le pavage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grandes-Piles a repris en charge ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grandes-Piles s'est engagée à faire le pavage;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces travaux seront à la charge des propriétaires de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit connaître les coûts de ces travaux puisque nous allons devoir faire un règlement d'emprunt pour une taxe de secteur

Sur proposition de M. Frédéric Harnois

Dûment appuyée par Mme Martine Muller

2025-05-68

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles accepte la soumission de GRH services-conseils au montant de 9 550 \$ plus taxes afin de préparer les plans et devis ainsi que le relevé des terrains pour les travaux du chemin des Estacades;

QUE suite à ces documents, la Municipalité pourra poursuivre toutes les démarches nécessaires conformément aux lois applicables afin de pouvoir faire la réalisation de ces travaux ;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

5.1 Dépôt de la liste des permis généraux et de lotissement d'avril 2025 pour information aux élus

5.2 Résolution afin de demander l'octroi d'un nouveau bail pour le domaine hydrique de l'État (quai)

CONSIDÉRANT QUE le bail numéro 2000-52 ne se renouvellera pas après le 30 novembre 2025 puisque ce bail est en vigueur depuis 25 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grandes-Piles désire continuer à utiliser le milieu hydrique de l'État comme dans le bail 2000-52 pour les années à venir;

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par M Jean-Claude Coydon

2025-05-69

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles autorise le directeur général, greffier-trésorier par intérim à remplir le formulaire ainsi que tous les documents nécessaires pour l'octroi d'un nouveau bail pour l'utilisation du milieu hydrique de l'État comme pour les 25 dernières années;

QUE le directeur général, greffier-trésorier par intérim et la mairesse soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande;

QUE la Municipalité autorise à payer tous les frais relatifs à ce dossier pour l'octroi du nouveau bail;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

5.3 Résolution : demande d'aide financière dans le programme d'aide aux villégiateurs pour l'année 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grandes-Piles désire faire une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État pour l'année 2025;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2025-05-70

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles dépose une demande d'aide financière dans le PAV pour l'année 2025 au montant de 25 044,20 \$;

QUE la Municipalité s'engage à fournir la part quelle doit mettre afin d'obtenir l'aide financière sous forme de bénévolat ou monétaire;

QUE le directeur général, greffier-trésorier par intérim, ainsi que la mairesse soient et sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

5.4 Résolution de demande de paiement concernant la reddition de comptes pour le programme d'aide aux villégiateurs sur les terres du domaine de l'État pour 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité avait déposé une demande d'aide dans ce programme le 16 avril 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé le protocole d'entente le 30 mai 2024 et que la MRC de Mékinac a signé le 27 juin 2024;

CONSIDÉRANT que tous les travaux ont été réalisés avant le 31 décembre 2024;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Jean-Claude Coydon

2025-05-71

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles accepte le rapport final au montant de 18 041,96 \$

QUE la part de la Municipalité est de 6141,96 \$ en argent ou bénévolat;

QUE le montant de l'aide financière demandé est de 11 900,00 \$ comme prévu;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à ce projet;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

5.5 Résolution : adoption du règlement 592-UR-2025 relatif à l'émission des permis et certificats sur le territoire de la municipalité de Grandes-Piles

CONSIDÉRANT que le règlement des permis et certificats numéro 493-UR-2014 est entré en vigueur le 9 juin 2014 et que le conseil peut le modifier suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que les modifications apportées au Règlement provincial sur l'hébergement touristique sont entrées en vigueur en septembre 2022;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun d'assujettir certains établissements d'hébergement touristique à l'obtention d'un certificat d'opération;

CONSIDÉRANT que le RCI de la MRC de Mékinac est entré en vigueur et que la Municipalité sera la responsable de son application;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les compétences municipales C-47.1* confirme que toute municipalité locale a compétence dans le domaine du développement économique local et de la gestion des nuisances;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur les compétences municipales C-47.1*, la Municipalité de Grandes-Piles peut prévoir les cas où un permis ou un certificat d'autorisation est requis, d'en fixer le nombre s'il y a lieu et d'en prescrire le coût ainsi que les conditions et les modalités de délivrance, de suspension et de révocation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 12 avril 2025;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé et présenté au cours de la même séance;

Sur proposition de M. Jean-Claude Coydon

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-05-72

IL EST RÉSOLU

QUE ce conseil adopte le règlement # 592-UR-2025 avec dispense de lecture et qu'il soit imprimé dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

6.1 Résolution autorisant à signer une entente avec les Entreprises Claude Vallée inc.

CONSIDÉRANT que les Entreprises Claude Vallée inc. désirent faire l'installation de 2 lumières pour éclairer leur terrain de mini-putt sur le poteau existant appartenant à la Municipalité de Grandes-Piles;

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Frédéric Harnois

2025-05-73

IL EST RÉSOLU

QUE le conseil accepte que les Entreprises Claude Vallée inc. installent 2 lumières sur notre poteau existant aux conditions suivantes :

- Que les travaux soient réalisés par un électricien certifié et faits selon le Code national du bâtiment applicable;
- Que ces deux lumières soient alimentées à partie de son installation électrique;
- Que la Municipalité de Grandes-Piles n'est pas responsable de tous bris occasionnés advenant du vandalisme ainsi que si le poteau tombe et autres;
- Que les lumières ne doivent pas nuire au bien-être des voisins, donc l'orientation des lumières doit rester sur sa propriété;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers

6.2 Résolution autorisant le directeur général par intérim à passer la commande pour les feux d'artifice de la Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles a fait une demande d'aide financière pour la réalisation de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste 2025;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grandes-Piles a reçu la confirmation d'une aide financière au montant de 2 000 \$

Sur proposition de Mme Martine Muller

Dûment appuyée par M. Michel Sesena

2025-05-74

IL EST RÉSOLU

QUE la Municipalité de Grandes-Piles autorise le directeur général par intérim à faire l'achat de feux d'artifice pour un montant de 1 700 \$ taxes incluses;

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

7.2 PÉRIODE DE QUESTIONS

- **M. Richard Bérubé :**
Demande de l'information sur son projet de résolution concernant la signature de l'entente-cadre de la MRC de Mékinac.
- **Mme Doriane Demers Toutant, mairesse suppléante :**

Répond à M. Bérubé à propos de son projet de résolution pour la signature de l'entente-cadre. La signature de cette entente est déjà faite par la MRC de Mékinac et que ce n'est pas au niveau de la municipalité de prendre cette décision, mais au niveau de la MRC de Mékinac.

- **M. Conrad Arcand :**
Demande s'il va y avoir des réparations dans la côte de la 90^e Rue, car il y a beaucoup de fissures;
- **M. Benoit Caouette, directeur général par intérim :**
Nous regardons présentement ce que nous allons faire avec les fissures de ce secteur, c'est-à-dire comparer les coûts entre réparer les fissures ou refaire une couche de pavage.
- **Mme Diane Bordeleau :**
Demande si le bloc sanitaire dans le parc est fonctionnel.
- **M. Benoit Caouette, directeur général par intérim :**
Nous allons vérifier demain auprès des employés, car nous n'avons pas la réponse.
- **Mme Chantale Desaulniers :**
Questionne à propos du radar pédagogique pour la route 159 à savoir où en est-on?
- **M. Benoit Caouette, directeur général par intérim :**
Nous avons répondu aujourd'hui aux interrogations du ministère si nous voulions un radar permanent ou pour une période donnée. Nous préférons un radar permanent, mais si cela n'est pas possible d'en avoir un pour 2025 entre le 15 mai et 15 octobre 2025.
- **M. Michel Paquin :**
Demande si la municipalité va ramasser les arbres morts et branches dans les fossés le long des chemins.
- **M. Benoit Caouette, directeur général par intérim :**
Nous allons aller voir le long des chemins s'il y a lieu de faire des travaux.

7.3 Résolution pour la levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour ont tous été épuisés;

Sur proposition de M Frédéric Harnois

Dûment appuyée par M. Jacques Lemay

2025-05-75

IL EST RÉSOLU

Que la séance soit levée à 19 h 4.

ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers.

« Je soussignée, Doriane Demers Toutant, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec. » En foi de quoi, je signe ce 15 mai 2025.

Doriane Demers Toutant

Doriane Demers Toutant
Mairesse suppléante

Benoit Caouette

Benoit Caouette, directeur greffier-trésorier
par intérim